

	Valeur 1939

1 pupitre	250
1 tableau	300
1 patère	360
3 rouleaux de la Loi	60000
6 Main d'Argent	3000
3 Couronnes de la Loi	4500
20 livres de prières	2000
20 chales de prières	2000
5 rideaux de velours	10000
1 chandelier à 7 branches	800
1 chandelier à 8 branches	825
5 rideaux couvre - pupitre	200
6 housses pour tableaux de la Loi	3000
1 chaine en argent avec plaquette	1200
1 calice en argent avec carafe en argent avec poignée	4500
3 tapis de 1,50 x 0,80	900
1 tapis-sentier de 20 ml x 0,80	3000

Matériel à réparer :

6 bancs

540.-

Les témoins soussignés certifient avoir une connaissance exacte des biens appartenant à la Communauté Israélite de Fénétrange et peuvent en conséquence attester l'existence des biens inventoriés avant leur enlèvement et destruction. Les biens en cause étaient restés sur place à l'expulsion par les autorités allemandes .

Fénétrange , le 7 avril 1951

signé : Jules Heitz
Charles Biller

légalisation des signatures
par le maire le 9 avril 1951 .